



AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES PYRENEES ORIENTALES

**Marché à procédure adaptée
Accord-Cadre à Bons de Commande
Mono attributaire par lot**

PRESTATIONS D'IMPRESSON

Numéro de marché : 2023-24 - IMP

Acte d'engagement

Lot n° 1

Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales
2 Boulevard des Pyrénées CS 80540
66000 Perpignan - France
Tél. 04 68 51 52 59
dany.guillot@adt66.com

www.tourisme-pyreneesorientales.com
www.pro-tourismeadt66.com

Personne morale contractante :

Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales

Objet du marché :

La consultation a pour objet un marché relatif à la réalisation de prestations d'impression de différents supports pour les besoins de l'Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales.

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

L'ADT est soumise aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 relatif aux marchés publics pour l'ensemble de ses achats de fournitures et services.

.

Personne habilitée à donner les renseignements

(prévus à l'article 109 du Code des marchés publics) :

Monsieur Le Directeur de l'Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales

Ordonnateur :

Madame la Présidente de l'Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales

Comptable assignataire des paiements :

Madame la Trésorière de l'Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales

Article 1 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- agissant pour mon propre compte¹ ;
- agissant pour le compte de la société² :

.....

.....

.....

.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
- agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du
...../...../.....

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P), et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

Je m' ENGAGE ou j' ENGAGE le groupement dont je suis mandataire sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des clauses particulières, à exécuter les prestations définies dans les pièces constitutives du présent marché, sur la base de mon offre.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 - Prix

2.1 Prix

Les coûts indiqués sont réputés comprendre l'ensemble des charges, taxes fiscales et parafiscales et coûts relatifs aux prestations nécessaires à l'exécution du marché (conditionnement, emballage, production des bons à tirer, correctifs, transport jusqu'au lieu de livraison y compris les frais de retour au prestataire, déchargement, reprise des articles défectueux, nouvelle livraison...).

Les prix unitaires hors taxes de référence présentés dans les bordereaux de prix unitaires de référence figurant en annexe de l'acte d'engagement serviront de base au calcul du prix de la prestation réellement effectuée.

Les coûts indiqués dans le Devis Quantitatif Estimatif sont les coûts qui serviront à comparer les offres. Les quantités indiquées par l'ADT ne sont pas contractuelles et n'ont d'autre utilité que de calculer la note relative au prix.

2.2 Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

Article 3 – Délais

A compter de la signification d'attribution au prestataire, la prestation sera conclue pour une période de un an éventuellement renouvelable 3 fois.

Sauf stipulation contraire, la reconduction prévue dans le marché est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

La non reconduction du marché sera spécifiée au prestataire par lettre recommandée 1 mois avant la date anniversaire.

Le délai d'exécution des commandes ainsi que tout autre élément indispensable à leur exécution seront fixés dans les conditions définies dans le Cahier des Clauses Particulières.

Article 4 – Paiement

La personne morale contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 43 et 44 du Code des marchés publics.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'ADT

La présente offre est acceptée.

A Le

Pour la Présidente de l'Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales
Et par délégation,

Rémy VERNIER

Directeur